



**AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-10
DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE
2023**

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA,

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, au 531, rue de l'Église Sud, Sainte-Hélène-de-Kamouraska (Québec) G0L 3J0;

QU'à la séance ordinaire du 10^e jour du mois de janvier 2023, tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil, le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a adopté le règlement **no 2022-10** intitulé :

« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2023 »

QUE toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance au bureau de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINTE-HÉLÈNE-DE-KAMOURASKA, CE 11^e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2023.

Cédric Lauzon
Directeur général et greffier-trésorier